

ALETHEIA

Lettre d'informations religieuses

“La vérité vous rendra libres” (Jean, 8, 32)

X^e année - n° 143

23 juin 2009

Cette lettre d'informations n'entend pas se substituer aux revues de formation doctrinale et intellectuelle existantes ni aux revues d'informations religieuses. Elle paraît quinze fois par an et contient des nouvelles, des analyses, des commentaires qui ne trouveraient pas forcément leur place dans les publications auxquelles je collabore. Il s'agit simplement de servir la vérité dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Église. *Aletheia* est disponible dans sa version imprimée au prix de 15 euros par an (somme couvrant les frais d'impression et d'envoi postal) et elle est disponible gratuitement dans sa version électronique. Le site www.aletheia.free.fr contient tous les numéros parus depuis le n° 1 (juillet 2000).

Yves Chiron 16, rue du Berry 36250 NIHERNE (France)

Le regard de Jean Madiran sur les trente dernières années de la vie de l'Église

par Yves Chiron

Quant à la messe, il y a plusieurs variétés de catholiques, et plusieurs variétés de prêtres, d'évêques et même de cardinaux :

- ceux qui n'acceptent que la messe traditionnelle. « Hors de la messe de saint Pie V, il n'y a point de salut ». La formule n'est pas littérale, mais sous une forme aussi brutale elle a eu cours et elle est encore professée ici et là. Dans la Fraternité Saint-Pie X, longtemps on a prêché (par exemple aux enfants des écoles qui partaient pour les vacances d'été) qu'il valait mieux ne pas aller à la messe le dimanche si on ne pouvait pas assister à une messe selon le rite traditionnel. Ce n'était pas un sermon d'occasion, mais un sermon répété d'année en année. Le dit-on aussi brutalement aujourd'hui? Je n'en sais rien. En tout cas, depuis longtemps la FSSPX ne prêche plus selon la position exprimée par Mgr Lefebvre en 1970 : « Si on n'a pas le choix et si le prêtre qui célèbre la messe selon le *Novus Ordo* est un prêtre digne et fidèle, on ne doit pas s'abstenir d'aller à la messe »¹.

- en face, il y a ceux pour qui la messe traditionnelle est un vestige d'archéologie chrétienne. « Hors de la messe de Paul VI, il n'y a point de vie spirituelle » pourraient-ils dire. C'était la position du P. Congar, théologien tant estimé dans la deuxième moitié du XXe siècle : « J'ai aimé la messe latine que j'ai célébrée pendant près de quarante ans. Mais je ne voudrais pas y revenir. J'ai récemment assisté (et, comme prêtre, concélébré) à une messe dite de saint Pie V, célébrée pour l'enterrement d'un ami. Franchement, c'était pénible. L'assistance n'a pas dit un mot ; elle ne voyait rien et n'entendait presque rien de ce que le prêtre, dos au peuple, faisait à l'autel.² »

- il y a encore les adeptes d'une voie moyenne, ceux qui, sans refuser aux autres la messe traditionnelle, ont fait de l'assistance à la messe de Paul VI un critère de communion ecclésiale. Leur formule pourrait être : « Sans la messe de Paul VI, au moins une fois par an (pour la messe chrismale), point de communion pleine et entière ».

¹ Position relevée par Jean Madiran, *Histoire de la messe interdite*, fasc. 2, Éditions Via Romana, 2009, p. 76. Cf. aussi la recommandation aux séminaristes de Fribourg, en 1969, p. 75.

² Yves Congar, *La Crise dans l'Église et Mgr Lefebvre*, Cerf, 1977, p. 39.

La position de Jean Madiran ne se ramène à aucune de celles-là – nomenclature non exhaustive. Aux premières pages de son *Histoire de la messe interdite* (fasc. 2), il écrit : « Une messe nouvelle (et facultative) ne paraît pas impossible en principe, si elle est explicitement et intégralement catholique, sans équivoque ni omission. Peut-être est-il vrai que le niveau mental de l’obscurantisme et de la barbarie modernes, fermés au spirituel et au transcendant, appelle une messe simplifiée (mais authentique) ; une messe-digest pour une Église yankee, fille plus ou moins émancipée de l’Église latine. On peut rêver à une application en ce sens de la constitution conciliaire sur la liturgie ; à ce qu’aurait pu faire Paul VI ; peut-être voulait-il le faire ; et il l’a raté. »

Dans le dernier livre de Jean Madiran, on trouvera une chronologie des faits, citations et déclarations relatifs à la « messe interdite » pour la période 1976-1989, chronologie entrecoupée de « récits » à forte saveur.

Dans les années 1970, sur le sujet de la messe, tout s’est passé comme si l’épiscopat français, à travers ses autorités, avait donné le ton aux déclarations romaines. Le communiqué du cardinal Marty, le 28 février 1977, suite à l’occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet – *Il ne s’agit pas d’une querelle à propos du latin. Il ne s’agit pas d’abord de la messe selon le rite de Saint Pie V. il s’agit de la foi catholique elle-même* –, est repris, presque mot pour mot, par le cardinal Poletti, vicaire de Rome, dans un communiqué en date du 5 juin suivant.

Ceux qui ne lisent pas Jean Madiran ou qui lui prêtent de mauvaises intentions, devront bien, un jour, reconnaître son honnêteté intellectuelle et son talent dans l’acribie. Ses pages sur Mgr Lefebvre – p. 41 à 105 – déplairont, en certains passages, aux « lefebvristes » et apprendront beaucoup aux autres. Jean Madiran rappelle que le combat pour la messe traditionnelle a d’abord été le fait des laïcs : « il a fallu attendre au moins deux ans pour qu’il [Mgr Lefebvre] prononce une parole semi-publique contre la messe nouvelle de Paul VI » (p. 53).

Des évêques actuels de la FSSPX, Madiran dit avec justice – au sens traditionnel du mot : « Ils n’ont pas la carrure de Mgr Lefebvre. Mais ils sont évêques. Ils ont de ce fait, dans l’Église, une présence qu’on ne peut méconnaître. Leurs propos, leur comportement, parfois ou souvent, peuvent être jugés plus ou moins regrettables. Mais leur présence maintient de façon militante un témoignage épiscopal contre la disparition du catéchisme romain et contre l’interdiction ou le mépris de la messe tridentine. Sans Mgr Lefebvre et sans ses successeurs il y aurait quand même des prêtres, des laïcs, des instituts militant pour la messe et le catéchisme traditionnels ; il y en a eu, il y en a en dehors de la FSSPX : sans évêques, ils seraient loin d’avoir le même poids » (p. 62).

Le même souci, spirituel, de justice lui fait écrire à propos de Jean-Paul II et la liturgie traditionnelle (p.107, p. 112) et à propos de la réunion d’Assise (p. 113) des pages qui ressemblent à une *retractatio*, du moins qui portent la marque du recul que donne le temps.

Sur la commission cardinalice secrète qui s’est réunie entre 1982-1995, « et même au-delà », pour examiner la question de la messe traditionnelle, Jean Madiran donne quelques précisions et attend des informations.

Pour donner encore une idée de la manière, unique, qu’a Jean Madiran de poser le *status quaestionis*, on citera cet extrait des pages consacrées aux sacres de 1988 dans leur rapport avec la messe traditionnelle : « Les deux thèses n’ont pas cessé d’argumenter chacune de son côté : selon l’une, sans les sacres l’interdiction aurait été maintenue beaucoup plus longtemps ; la thèse inverse estime que l’acte dit schismatique de 1988 a au contraire retardé la reconnaissance officielle du fait que la messe traditionnelle n’était pas valablement interdite : Jean-Paul II estima qu’il valait mieux y surseoir dans cette période de troubles et de tensions ; il en transmet la charge à son successeur ».
